



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 03 Octobre 2007**

<p><b>Date de la convocation</b> <b>26 septembre 2007</b></p>	<p><b>Heure de la séance</b> <b>18 heures</b></p>	<p><b>Lieu de la séance</b> <b>Salle des Fêtes à CANET</b></p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

**Objet : Motion de soutien du Conseil Communautaire – Redécoupage du périmètre de l'agence de l'ANPE de Clermont /Lodève et de l'ASSEDIC à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.**

Monsieur le Président rappelle qu'une des difficultés rencontrées par les acteurs du Pays Cœur d'Hérault réside dans la multiplicité des zonages non concordants sur son territoire. Chaque structure possède une zone délimitée qui lui est propre et qui correspond à une logique de son champ d'intervention.

Si les découpages administratifs ont été liés à une réalité historique, ils sont parfois aujourd'hui incohérents par rapport à la réalité de l'espace vécu par les habitants.

Cette réalité s'est concrétisée par la création du PAYS CŒUR D'HERAULT en tant que territoire de projets à même de répondre aux enjeux de l'aménagement et du développement durable.

Les acteurs locaux, élus, techniciens, acteurs économiques, population de ce territoire, sont confrontés quotidiennement aux décalages entre à la réalité de terrain et certains découpages administratifs dont dépendent l'organisation des services publics.

Bon nombre de situations et d'acteurs plaident en faveur du rattachement des communes du canton d'Aniane et des communes suivantes du canton de Montagnac, Cabrières, Lieuran Cabrières, Fontès, Péret et Usclas d'Hérault, dans le périmètre d'intervention de l'Agence ANPE de Clermont/Lodève et de l'ASSEDIC, pour plus de cohérence, d'efficacité et de lisibilité et afin que ce nouveau périmètre devienne celui du pays.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITE**

**SOLLICITE** le redécoupage du périmètre de l'agence de l'ANPE de Clermont/Lodève et de l'ASSEDIC à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO